



Préavis et arrêt de travail

Par **Nathje**, le **04/02/2022** à **14:07**

Bonjour,

Je suis employée dans un bar en CDI 39 heures par semaines. Je suis actuellement en arrêt de travail, et je voudrais démissionner. J'ai une période de préavis de 8 jours que j'aimerais éviter d'effectuer. Est ce possible d'envoyer ma lettre de démission alors que je suis en arrêt ? L'arrêt de travail peut il couvrir la période de preavis ? Quelles sont les conséquences d'une demission sans faire la période de preavis ?

Si je vous pose ces questions c'est que cela se passe assez mal avec mon employeur et que il n'y a pas de rupture à l'amiable possible.

Je vous remercie d'avance.

Par **Lag0**, le **04/02/2022** à **14:43**

Bonjour,

Est-ce un arrêt maladie classique ou accident du travail ou encore maladie professionnelle ? Les choses étant un peu différentes selon le cas.

Si arrêt maladie classique, vous pouvez tout à fait démissionner durant cet arrêt et votre préavis commencera à courir immédiatement. Donc si l'arrêt couvre toute la durée du préavis, vous n'aurez pas à retourner travailler (en revanche, si l'arrêt prend fin avant le terme du préavis, vous devrez aller travailler sauf accord de l'employeur).

Par **Nathje**, le **04/02/2022** à **14:47**

Merci de votre reponse.

Oui, en effet c'est un arrêt classique suite à un surmenage. Donc je vais envoyer ma lettre,et avec soulagement, pendant que je suis en arrêt de travail et je ne retournerais pas travailler... ou en tout cas pas là-bas..

Merci de m'avoir repondu si vite.

Cordialement.